OPINIONS A REPANDRE.

FEMINISME.

C'est un mouvement intéressant, d'intention louable, de pensée un peu confuse.

Il est certain que, aujourd'hui encore, la condition légale de la femme se ressent de ce fait, que l'homme est le plus fort et que c'est lui qui a rédigé les codes. Il y a là beaucoup à réformer ou, mieux, à réparer. Mais il me semble que cette œuvre de réparation doit être dominée par deux principes dont le second limite le premier :

Faire pour les femmes ce que veut la justice;

Se garder de ce qui irait contre la nature.

***

Les féministes avancés se piquent d'être des esprits libres ; ils ne parlent que d'observation et d'expérimation ; ils ont volontiers Auguste Comte ou Darwin à la bouche ; et ils se considèrent assurément eux-mêmes comme des esprits scientifiques. Or, chose singulière, ils n'entendent pas seulement faire de la femme l'"égale" de l'homme—ce qui, bien interpreté, serait juste,—mais sa "pareille", ce qui est contraire à la nature même et à l'ordre fatal et éternel des choses.

Nulle loi écrite n'empêchera les femmes d'être physiquement plus faible que nous d'une sensibilité plns délicate et plus capricieuse, et d'une intélligence qui a paru jusqu'ici moins créatrice que la nôtre. Nulle loi ne les affranchira des maladies et des servitudes de leur sexe, de même que nulle loi ne rendra les hommes plus propres à filer la laine et à nourir et élever les petits enfants. (Je vous l'avais bien dit, que je ne chercherais point, dans ces articles, à dire des choses nouvelles!)

Supposons que les femmes aient enfin des droits civils et politiques absolument égaux aux nôtres : cette "égalité" des sexes n'entraînant point la similitude de leurs fonctions et aptitudes naturelles, il s'ensuivra que ces endroits seront souvent pour les femmes comme s'ils n'étaient pas. Car ces droits théoriq es nous déchargeront d'une partie de nos devoirs envers elles, et, dès lors, la vigueur et la brutalité masculines auront trop beau jeu dans la lutte. C'est ce qu'Arvède Barine remontrait doucement aux femmes l'autre jour.

Et en effet, dès qu'elles s'adonnent aux tâches viriles, nous voyons qu'elles ne sont plus "de force". Cela apparaît, sauf de bien rares exceptions, dans l'art et dans la littérature. L'imitation les perd ; elles subissent l'homme dans le moment même où elles s'insurgent contre lui.—Ou bien elles tombent dans la fadeur ; ou bien, par une autre faiblesse, elles vont jusqu'à l'outrance, tiennent pour l'art d'après-demain, se montrent plus "hardies" que les hommes et les surpassent en pornographie. Cela signifie qu'elles restent élèves. —Et il est à croire qu'il en serait de même au barreau, dans les sciences, dans la médecine...

***

Je ne mets dans ces constatations nul dédain, nulle moquerie. Car il y a des choses plus essentielles pour l'humanité et plus vénérables que la science et que la littérature. Vous vous rappelez la page de Pascal sur "les trois ordres" : celui de la force matérielle et des "grandeurs de chair", celui de l'esprit et celui de la charité. Les femmes nous sont supérieures dans ce troisième ordre, qui est le plus elevé. Et puis, elles ont éminemment la grâce que nous avons très peu.

Ceux qui aiment le plus les femmes (je ne parle pas ici des libertins) ne sont point "féministes" au sens où ce mot est surtout pris aujourd'hui. Michelet n'est certes suspect ni de timidité de pensée, ni de dispositions misogynes. Et il fut, je pense, un assez bon "naturiste". Or, précisément parce qu'il adore la femme, il la voit et la veut aussi differente de nous que possible. Elle est, à ses yeux, d'autant plus notre égale qu'elle est moins notre pareille et que son sexe s'étend à son âme, à son esprit, à elle tout entière.

Il écrit : "Qui aura le courage de discuter si elle est plus haut ou plus bas que l'homme ? Elle est tous les deux à la fois. Il en est d'elle comme du ciel pour la terre ; il est dessous et dessus, tout autour. Nous naquîmes en elle. Nous vivons d'elle. Nous en sommes enveloppés. Nous la respirons, elle est l'atmosphère, l'élément de notre cœur."

J'ajoute qu'il est peu philosophique, et périlleux pour le raisonnement, d'introduire dans la considération des rapports de l'homme et de la femme ces idées de "supériorité" et d' "infériorité," l'homme n'étant pas moins "complémentaire" de la femme, que celle-ci de l'homme.

***

Le meilleur moyen pour elle de s'élever et de se maintenir en dignité, ce n'est pas de faire l'homme, c'est, au contraire, d'être très femme; entendez : d'être, socialement, aussi utile qu'elle peut *en tant que femme ;* d'être femme, enfin, non par le caprice, la coquetterie et la sensualité, mais par l'acceptation totale des fonctions bienfaisantes de son sexe, par cette faculté de dévouement et ce don de consolation qui sont en elle; de prendre très au sérieux son ministère féminin et d'en chérir les devoirs.

Qu'elle se marie jeune si elle le peut; qu'elle déteste la vie futile, vide, coupable, des "femmes de luxe" et des perruches mondaines; qu'elle ait des enfants; qu'elle sache en obtenir de son mari; qu'elle ne redoute pas de les allaiter (les devoirs naturels se tournent en joies par la volonté); qu'elle aime ses enfants pour eux, non pour elle; qu'elle ne les détourne pas de l'action ni même de l'aventure, et qu'elle en fasse de vrais hommes: et elle retiendra le cœur de son mari mieux que par tous les artifices, et elle sera plus puissante et elle occupera dans la société humaine une plus grande place qu'elle ne ferait en vertu d'un article de loi.

***

Bien entendu ce que les femmes peuvent faire pour elles-mêmes ne dispensent nullement la loi d'améliorer leur sort. J'ai dit qu'il ne fallait pas, ici, contredire la nature, mais qu'il fallait observer la justice. Je n'ose conclure à la nécessité d'octroyer aux femmes la complète égalité civile : car, comme je l'ai fait remarquer, cette égalité toute littérale, en libérant l'homme, à leur égard, du devoir de protection, risquerait plutôt d'aggraver encore leur état et serait donc injuste. Mais que d'autres "réparations", modestes et efficaces, on peut et on doit leur accorder !

Puisque nos mœurs abominables et notre culte de l'argent laissent tant de femmes en dehors du mariage, nous devons, en conscience, ne refuser à celles-là aucun honnête moyen de gagner leur vie, et leur conférer des droits qui compensent pour elles l'absence de foyer et de protection maritale. La justice voudrait évidemment que l'accession des femmes à toutes les professions "libérales" jusqu'ici réservées aux hommes fût décrétée par l'Etat,—et que l'égalité du salaire féminin pour une besogne égale fût décidée par les chefs de travail.

***

Mais il est des réparations plus simples encore et plus faciles, et telles qu'il est honteux qu'on ait encore à les demander après vingt-huit ans de République. Des juristes honnêtes et généreux viennent de former une "Association pour la réforme de la condition légale de la femme en France". Ce sont des sages, et qui commencent par réclamer peu. Je détache ceci de leur programme:

"Les premières propositions de nature à donner un commencement de satisfaction au mouvement d'opinion actuel, et qui paraissent devoir être favorablement accueillies par les pouvoirs publics, porteront sur les points suivants :

"1° *Admission des femmes dans les Commissions administratives des établissements publics de bienfaisance et des caisses des écoles.*"

(Car s'il est des offices où la femme par ses qualités proprement féminine, puisse aider l'homme ou même le suppléer au plus grand profit du public, ce sont assurément les offices de charité et d'éducation enfantine.)

"2o *Droit reconnu aux femmes d'être tutrices et membres des conseils de famille.*"

(Voici un cas qui se présente assez souvent : Une tante a contribué à élever ses neveux et nièces, a été leur seconde mère. La vraie mère vient à mourir : la bonne tante, la "tata" ne pourra être tutrice de ces petits. Et dire que le Code est tout farci d'absurdités de cette espèce !)

"3o *Protection accordée aux femmes âgées de moins de quinze ans ; modification en ce sens de l'arcicle* 331 *du Code pénale.*"

(Je vous renvoie à cet article 331, qui traite une matière délicate.)

***

Le programme que j'ai sous les yeux continue ainsi : "Les réformes ci-dessus.... pourront servir de préface à de nouveau projets." C'est de ces projets-là que je vous entretiendrai prochainement.

JULES LEMAITRE.

Je reçois cette lettre encourageante. dont le signataire est un homme qui sait bien ce qu'il dit, car c'est mon collaborateur M. Dumazet, auteur du *Voyage en France* :

25 mai.

....Je suis avec un intérêt profond la campagne que vous conduisez pour réveiller chez nous l'esprit d'entreprise.

Ces efforts auront pour résultat de donner un but précis à des vocations qui s'ignorent, on le devine à bien des indices.

Voulez-vous cependant me permettre de vous le dire ? notre pays n'est pas aussi somnolent que nous tendons à le croire. Depuis près de dix ans, je le parcours dans tous les sens, étudiant à la fois le sol et les hommes : je suis surpris de l'esprit d'initiative et de l'activité qui se montrent presque partout. Le progrès est incessant dans toutes les branches du travail, des industries nouvelles, des cultures jadis dédaignées, des procédés que la routine eût condamnés m'apparaissent à chaque instant. Les querelles politiques et surtout l'importance excessive que nous donnons aux choses de Paris nous empêchent de nous en apercevoir.

Soyez-en bien convaincu, il y a dans ce pays un progrès dont l'intensité est graude. Il n'apparaît pas à tous les yeux, ses manifestations sont isolées, il n'en est pas moins réel. Il faudrait maintenant coordonner ces efforts, leur donner un but d'ensemble : vous verriez alors une floraison merveilleuse.

L'action que vous engagez aura ce resultat. Peut être l'obtiendriez-vous plus efficace encore en rendant hommage à ce puissant mouvement qui, peu à peu, transforme le pays à son insu.

Vous reconnaîtriez, en lisant les volumes parus de mon enquête personnelle sur notre pays, que nous n'avons rien à envier, *à cette heure*, à l'activité des Anglo-Saxons et des Allemands pour l'Agriculture et l'exploitation des ressources locales. C'est en haut, du côté de l'argent, que l'on manque d'esprit d'initiative et d'entreprise. A ces efforts particuliers font défaut l'outillage général, certaines voies de communication, une marine....

ARDOUIN-DUMAZET.

LA MODE.

JUIN 1898.

Les chemisettes de soie sont toujours en grande vogue. Elles sont d'un usage bien commode sous les vestes, il faut le reconnaitre; il est agréable aussi de mettre le soir, si l'on va au théâtre, un corsage plus léger, plus clair et, par conséquent, plus seyant, avec n'importe quelle jupe qu'on ne craint pas de froisser. Cependant cette combinaison appartiendra toujours, quelque soit sa recherche au genre négligé, et n'aura jamais l'élégance absolue d'une toilette homogène. On est charmante avec ces chemisettes; elles rapprochent du visage les nuances tendres et douces, mais avec une jupe différente, l'ensemble, bien que l'œil s'y accoutume, reste disparate. Il y a toujours, comme disent les bonnes femmes "quelque chose qui cloche". Les plus élégantes parmi ces chemisettes sont celles en grosse soie molle d'un blanc crême; elles habillent mieux que toute autre et conviennent mieux aussi à toutes les circonstances. En voici une en gros de Tours de la teinte que nous indiquons, faite à plis plats devant et derrière. Un très étroit liséré de broderie de perles grenat, au milieu d'un fil d'or, borde les deux côtés du pli du devant et entoure le col montant et le bord des manches. C'est dans ce genre, ce que nous pouvons signaler de plus nouveau, de plus réussi. Les perles pourront varier. On choisira la nuance turquoise, corail, ambre, le jais, l'acier, toujours encadré du point d'or et ce sera d'un très heureux effet. Le blanc pour les personnes soigneuses n'est pas plus fragile que les couleurs tachantes qui se fanent; de plus en plus le blanc est en faveur.

Le recensement des bêtes.

Voulez-vous savoir combien il existe d'espèces animales actuellement vivantes ?

La statistique nous répond : 2,500 mammifères, 12,500 oiseaux, 4,400 reptiles et batraciens, 12,000 poissons, 50,000 méllusques, 20,000 crustacés, 10,000 arachnides. 230,000 insectes, 6,100 vers (une tragédie !) sans compter environ 16,000 tuniciers, brachiopodes, bryozoaires, myriapodes, échinodermes, cœlentérés, spongiaires et protozoaires....Soit, à peu près, 364,000 espèces.

"CA BA SHALL BE FREE."

Ce titre est celui d'une chanson patriotique qui vient de paraitre et dont le succès sera retentissant.

Les paroles sont de M. James E. Gilason, et ont été mises en musique par Mlle Delphine Pointe, une des jeunes filles les plus accomplies que possède notre ville.

Ce morceau, plein d'actualité, trouvera sa place sur tous les pianos et, sans être prophète, on peut dire qu'il deviendra le refrain populaire.

Mondanités.

Nouvelle-Orléans, juin 1898.

A Mlle Joséphine Saizan; à M. Nama Derbès.

Il est 6 heures! Le soleil disparait dans sa gloire....et nous accorde quelques heures de fraicheur!

L'antique cathédrale, fille du Saint et Grand Roi de France, ouvre, avec fracas, ses portes massives; le cortège nuptial avance... au son de la marche grave et mélodieuse du Prophète.... Sur le front, voyez deux petits anges, aux cheveux d'or.... descendus exprès du ciel, pour guider cette fête religieuse

Le comité de réception composé de MM. F. Winchester, Harry Duquesne, Van W. Devereux, George Ferrier, Dr C. V. Vignes, Dr. J. M. Hubert, les précède.

La fiancée est au bras de son vrai père... de celui qui l'a élevée ! M. P. P. Pouts, un de ces nobles Créoles Français qui font la gloire de la Louisiane! Elle est accompagnée de la jeune personne, pleine de talent, Mlle Marie Pouts, qui a dirigé son éducation avec une tendresse vigilante. A l'autel, escortée... de Mr. Louis Derbès, son frère, son "best man," attend le Fiancé!... Sa figure expressive respire la bonté, l'intelligence. Il tient à une famille Créole-Française des plus honorables, dont un membre, jadis, fut Consul, et consul très apprécié, à Marseille, France.

La mariée marche comme une jeune Reine; sa belle taille rehausse encore sa suave toilette d'organdi blanc, à longue traîne, ornée de rubans, de dentelles; elle est couronnée de la douce fleur consacrée; son long voile diaphane, en tulle illusion, comme un léger nuage, l'enveloppe sans cacher ses traits réguliers..et lui donne une grâce de plus—la modestie. A la main, elle porte un bouquet composé qui ravit les yeux..et exhale un parfum exquis!

Les voici agenouillés dans un solennel recueillement.....les anneaux sont enchangés..L'Abbé Mignet, curé de la Cathédrale, ministre à l'âme grande, généreuse, les bénit du cœur, aussi bien que des lèvres, et sa prière comme un pur encens, monte vers le ciel!....

Jeunes époux, entourés de bonheur.. puissiez-vous, selons le "Vœu" "Antique : Ne connaître jamais," "que des Jours tissés de laine blanche.....de soie..... d'or !"

M. D. GIRARD.

Les chaleurs récentes ont fait hâter tous les préparatifs départ ont fait faire plus rapidement les emplettes indispensables, et ont emporté loin de la Nouvelle-Orléans bien des personnes qu'un temps moins lourd y aurait peut-être retenues.

Les toilettes sont maintenant dans les caisses ; chaque jour on les voit disparaître sous des flots de papier tout ces trésors de luxe et de goût qui sont la gloire de nos jolies femmes, et les chemins de fer emportent dans toutes les directions un arsenal de coquetterie capable de consolider et d'étendre encore la réputation d'élégance des Louisianaises.

Quant aux autres, à ceux qui ne peuvent s'absenter, ils s'ingénient de mille manières à trouver de l'ombre et de la fraicheur, vont respirer le soir à West End, ou tent simplement sur les bords du fleuve, et ils ne s'en trouvent peut-être pas plus mal.

Puis il y a les excursions dont l'usage est établi par la mode. Au jour dit la troupe joyeuse sous les armes, partant tout un baggage de munitions s'enfuit vers quelque plage ou elle espère trouver des ondes limpides et des brises rafraichissante.

La promenade dans les bois, la sieste nonchalante sous les chênes centenaires, et jusqu'aux innocentes délices de la pêche à la ligne font partie du programme de la journée. C'est que, quel qu'il soit le mois de juin est le mois des fleurs qui partent éclosent, dans les prés, dans les haies, dans les jardins et semblent témoigner que les jours rudes sont passés.

Mme Henry Tourné et Mme James J. Reiss, ont lancé des cartes d'invitation pour le mariage de Mlle Louisette Tourné avec M. Olivier Joseph Reiss, mariage qui sera célébré en l'église de Ste-Rose de Lima, le mercredi 22 juin à six heures. La cérémonie religieuse sera suivie d'une réception de 7 à 9 heures à la résidence de Mme Henry Tourné.

M. et Mme Charles Carroll sont partis jeudi pour la Virginie, où ils vont passer l'été.

M. Branch K. Miller est actuellement à Washington, D. C.

Le juge White qui était de passage à la Nouvelle-Orléans est parti jeudi pour Washington, D. C.

Les fiançailles de Mlle Louise Bergeron et de M. Raoul Seré sont annoncées. Le mariage aura lieu au mois d'août.

Mme Emilie Lejeune, son fils Marc et sa sœur, Mlle Cécile Carrière sont partis mercredi pour New York, d'où ils vont s'embarquer pour la France où leur séjour se prolongera indéfiniment.

Mme Lucien Lyons et Mme Jack Lyons sont installées dans le cottage qu'elles ont pris pour la saison, près de Buffalo, N. Y.

Un bal à mille pieds sous terre.

Les journaux anglais nous apprennent que, tout dernièrement, le duc et la duchesse d'York ont été invités par le duc de Portland à un grand bal donné en leur honneur au moins à mille pieds sous terre.

Dans (ou plutôt sous) sa propriété de Welsbeck, le duc de Portland possède une vaste galerie de tableaux, une salle de bal et un manège. Le salon où le bal a eu lieu ne mesure pas moins de 120 mètres de long, 32 mètres de large et 16 de hauteur.

La fête s'est prolongée fort avant dans la nuit, et les invités, au nombre de huit cents environ, se sont séparés au petit jour. On jugera de la beauté et du luxe de la décoration intérieure des salons, quand nous aurons dit que le duc de Portland avait commandé pour 50,000 francs de fleurs, qui faisaient de ces galeries souterraines comme un merveilleux jardin. Quant à l'éclairage électrique, il n'a pas coûté moins de 70,000 francs, soit environ 118 francs par minute.

M. et Mme Charles P. Fenner ont pris possession de leur nouvelle demeure, située rue Seconde près Carondelet.

M. et Mme George Staigg sont les hôtes de M. et Mme P. A. Lelong à Biloxi.

M. et Mme Wallace Wood vont passer l'été en Europe.

Mlle Renée Legeai est en visite chez Mme James Lemarié dans la paroisse St-Bernard.

En la résidence du Dr et de Mme Le Beuf, le Rév. Père Subileau, curé de St. Augustin, a béni jeudi soir l'union de M. William Harper avec Mlle Lucie LeBeuf, une des jeunes filles les plus admirées de la société.

Des gerbes de fleurs blanches et des palmiers superbes disposés avec un goût exquis dans le salon où a eu lieu la cérémonie religieuse, présentaient un coup d'œil charmant sous le scintillement des lumières.

Au moment de l'entrée du cortège, Mme Sabourin sur le piano et M. Grisai sur le violon ont fait entendre la la marche de Mendelhson et deux gracieuse fillettes, habillées de blanc, Mlles Anaïs Villeré et M. Jung ont déroulé des rubans de satin blanc qui formaient une allée que la jeune fiancée au bras de son frère le Dr LeBeuf, a traversée pour se rendre jusqu'à l'autel improvisé où l'attendait le marié avec son "best man" M. Tom Henderson.

Devant elle marchait Mlle Amélie Roman, fille d'honneur qui était charmante dans sa fraiche toilette d'organdi blanc que complétait un beau bouquet de roses roses.

Pendant la signature du régistre Mlle Herbert accompagnée par Mlle Camille Gibert a chanté l'Ave Maria de Nicolaso.

La fiancée portait une exquise toilette de satin blanc, qui faisait encore ressortir son élégance. Le corsage décolleté était garni de guirlandes d'oranger se perdant dans le vaporeux fouillis de tulle qui formait la chemisette; le voile en tulle illusion était retenu sur le sommet de la tête par une demi-couronne de fleurs d'oranger; son bouquet était un mélange de roses blanches et de fougères liées par un nœud de ruban blanc.

Au cours de la brillante réception qui a suivi la cérémonie, Mlle Camille Gibert a, de sa délicieuse voix, chanté la sérénade de Tosti et "Je veux vous plaire," de Tagliafico. Mlle Manola, qui possède un joli organe, s'est aussi fait entendre.

Dans l'assistance remarqué : Mme LeBeuf, M. et Mme Fortier, M. et Mme Settoon, Mme Weaver, M. et Mme Ernest Villeré, M. et Mme Paul Robelet, M. et Mme W. C. C. Claiborne, M. et Mme Edouard Telédano, M. et Mme Henry Chiapella, Mme Michinard, M. et Mme Bernard, Mme Villeré ; Mlles LeBeuf, Elmire et Elodie Villeré Désiré Musson, Camille Gibert, Désiré Roman, Lulu Hall, Jeanne Barnett, Boucher, Céline et Louise Chalaron.

MM. Louis et Victor Bernard, André Chalaron, T. Goodrich, Amédée Robelot, Gaston Musson.

M. et Mme Parker habitent avec le Dr et Mme LeBeuf, avenue Jackson, près Colisée.

Mlles Eugénie et Selika Daboval sont parties pour Rayne, Lne, après un séjour de plusieurs mois à la Nlle-Orléans.

Mme V. Perrilliat et sa belle-fille, Mme Arsène Perrilliat, vont passer l'été à Mandeville.

Mme Jacques Lafitte va bientôt partir pour New York où elle demeurera avec sa mère durant l'absence de son mari, le lieutenant Lafitte.

On dit souvent que le mariage est une loterie. Ce n'est pas seulement vrai au figuré, car il existe, nous apprend-on, une province de Russie où les mariages se font par voie de tirage au sort.

A Smolensk et dans toute la province, ces singulières, loteries ont lieu quatre fois par an, à dates fixes. L'enjeu est une jeune fille du pays.

Le prix du billet est d'un rouble, valant environ 4 francs, où 80 sous de notre monnaie. Il y a cinq milles billets et un seul gagnant.

Celui-ci a le choix entre deux hypothèses : ou bien épouser la jeune fille, avec ses 5,000 roubles de dot ou bien, si la personne en question ne lui agrée pas, repasser son billet à un ami. Mais dans ce dernier cas, le gagnant perd ses droits a la dot qui, en principe, appartient à la jeune fille.

Il peut aussi se produire une troisième hypothèse ; la "promise", en effet, refuse quelquelfois d'épouser le gagnant. Dans ce cas, on partage les 5 000 roubles entre les deux intéressés.

M. et Mme Hypolite Larousini et leur famille vont passer l'été à Covington, Lne.

M. Henri Burgard est arrivé mardi de l'Europe où il était allé faire sa tournée annuelle.

Mlle Léonie Brocard sera pendant quelques jours l'hôte de Mme Raoul Vallon, à Lewisburg, Lne.

Mme Joseph Shakespeare va passer l'été à Pulaski, Vie.

M. et Mme John W. Phillips partent mercredi pour New York.

Mme L. C. Jury, accompagnée de ses deux petits enfants a quitté la ville dimanche, se rendant à Cazenovia, N. Y., où elle séjournera cet été.

Un des beaux mariages de la semaine a été celui de Mlle Henriette Kahn avec le Dr Albert Levy que l'on célébrait mercredi, au milieu d'une nombreuse assistance, au temple Sinai décoré de fougères et de palmiers. Le cortège nuptial a traversé la nef aux accords de la marche de Lohengrin. Les ushers qui sont entrés les premiers étaient Messieurs Jake Simond Joe Cohn, C. W. Drown, Jr, Frank Mayer, Marx Mayer et H. W. Marks. Venaient ensuite les garçons et demoiselles d'honneur : Mlles B. Kahn, R. Samuels, L. Seckback, G. Samuel; MM. Sol. Kahn, Henry Levy, Lewis Levy, Charles Samuels ; puis la "maid of honor", Mlle Lilly Wolf, en jolie toilette d'organdi blanc, précédait la mariée qui était accompagnée par son père.

Le marié avec son "best man", le Dr Levy, attendait dans le sanctuaire sa fiancée. Pendant toute la durée de la cérémonie une musique ravissante s'est fait entendre. La mariée était vraiment bien belle dans sa toilette de satin blanc décolletée, avec chemisette en mousseline de soie plissée, garnie de vraies dentelles. Un voile de tulle illusion la recouvrait entièrement. A la main elle tenait un immense bouquet de roses blanches.

Les toilettes des demoiselles d'honneur étaient en soie rose recouvertes d'organdi blanc, leurs bouquets de roses roses. A l'issue de la cérémonie religieuse une grande réception a eu lieu chez M. et Mme Sol. Kahn, les parents de la mariée.

Mlle Clara Pierson est en visite chez Mme Duncan, à Mississippi City.

Mme Auguste Dessommes et Mlle Corinne Dessommes sont parties jeudi pour Mandeville où elles vont passer l'été.

Mlle Louise Ferrier part ces jours ci pour Evan Hall, Donaldsonville, où elle sera l'hôte de Mme Henry McCall.

Mlle Helen McCleary, de San Antonio, la charmante fiancée du lieutenant colonel Dufour, est en visite chez Mme Elmore Dufour.

Très brillante la réception qui a eu lieu vendredi soir au Press Club, au milieu d'une assistance d'élite.

Le Tulane Base Ball team avait été par suite du mauvais temps renvoyé à samedi. Les marraines et demoiselles d'honneur choisies par le Tulane et l'Alumni étaient, Mlle Edith Libby, Mlle Bessie Merrick et Mlles McMillan, Finlay, Rightor et Duggan.

Le Juge et Mme Horace Dufour ont donné mercredi un très joli dîner de famille. Parmi les invités : M. et Mme W. Nicholas, M. et Mme Elmore Dufour, Mme Boyd Goodrich, Mme Phelps, Mlle Helen McCleary, de San Antonio, Texas, M. Albert Dufour.

Le Dr et Mme F. Larue vont bientôt partir pour le nord, où ils passeront quelques semaines.

Le mariage de Mlle Emily Mansfield West avec M. Edward Gay Butler a été célébré à St-Louis, Mo., mardi dernier.

Mme Elmore Dufour et Mlle Helen McCleary partiront prochainement pour Mobile, Ala., où elles vont passer une dizaine de jours.

Le mariage très sympathique de Mlle Marie Berthe Larrieu avec M. Paul Perez a été célébré lundi le 6 juin en la Cathédrale St-Louis en présence d'une nombreuse assemblée. Le Rév Père Magnot officiait. La mariée portait une très élégante toilette qui lui seyait à ravir.

Les témoins étaient : MM. J. J. Capdevielle, Henry Cassagne, B. Prosper, Léontine Dazet, Wm L. Dazet.

Mlle Louise Claiborne est de retour d'un séjour charmant chez Mlle Lina Baker, à la Passe Christian.

Le capitaine E. Dufour et le capitaine A. Roesquet, venant de Mobile, Ala. sont arrivés, vendredi, à la Nouvelle Orléans, où leur séjour est de courte durée.

BLANCHE.

PAR JOHN J. CASTELL & CIE.

A L'ENCAN,

Vendredi 17 Juin 1898,

Au No 221 rue Sud Peters—Sans Limite ni Réserve, le résidu de la Confiserie.

A. W. Miller vs Ses Créanciers—No 52,945.

PAR JOHN J. CASTELL & CO.—John J. Castell, encanteur—Bureau 145 rue Carondelet. Il sera vendu à l'enchère publique, le VENDREDI, 17 juin 1898, à 11 heures A. M., en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D, signé le 2 juin 1898.

Ce qui reste du contenu de la confiserie, comptes à recevoir et wagon.

7 juin—7 9 12 17

VENTE PAR LE CONSTABLE.

—:o:—

E. S. Stoddart vs A. G. Pierson.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans—No 56,420—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, LUNDI 11 juillet, 1898, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendences qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Onzaga, Dupré, White et d'Abadie, désigné par les Nos 1, 2, 3 et 4, les dits lots mesurant 31' 7" 2" de face à la rue Dupre, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles ; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Onzaga et Dupré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.
9 juin—9 15 21 27—juillet 2 et 11.

Reilly et Frawley, en liquidation vs Martha Waters.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 34,030—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, devant la maison de Cour, sur la rue Camp, entre les rues Lafayette et Girod, MARDI, 5 juillet 1898, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 13, borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Rendon et Lopez, désigné par le No 16 et mesurant plus ou moins 30 pieds de face à la rue St-Philippe par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles ; le dit lot formant l'encoignure des rues Lopez et St-Philippe.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.
4 juin—4 10 17 24 30—juillet 5.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Camile Adele Lanphier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,772—Division B—Attendu que Harry P. Lanphier et Edward S. Lanphier ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Camile Adele Lanphier, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUÉRIN,
Greffier.
3 juin—3 7 12

Succession de Helen C. Haley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 46,375—Division A—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Helen C. Haley, décédée intestate; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.
3 juin—3 7 12

MALADIES NERVEUSES

Guérison Certaine

PAR LE

Sirop Henry Mure

Succès assuré par 15 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris.

POUR LA GUÉRISON DE :

EPILEPSIE, HYSTERIE	VERTIGES
HYSTERO-EPILEPSIE	CRISES NERVEUSES
DANSE de SAINT-GUY	MIGRAINES
DIABETE SUCRE	INSOMNIE
MALADIES du CERVEAU et de la Moëlle Epinière	EBLOUISSEMENTS
CONVULSIONS	CONGESTIONS Cérébrales
	SPERMATORRHÉE

Notice très importante envoyée gratis sur demande.

HENRY MURE, à Pont-Saint-Esprit (France).

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur du Quatrième District.

Formant l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Colysée,

Connue comme le No 2726 rue Colysée.

People's Homestead Association vs Mlle Victoria Venables.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 56,403—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 16 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 184, borné par l'avenue Washington, les rues Colysée, Quatrième et Chestnut, formant l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Colysée, et étant désigné par le No cinq sur un plan avec ledit lot et autres lots annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 29 mai 1861, ledit lot de terre mesurant au pied américain cinquante et un pieds six pouces et trois lignes à la rue Colysée sur une profondeur de cent vingt huit pieds deux pouces et face à l'avenue Washington entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Carrell & Carroll, avocats du plaignant.
13 mai—13 20 27—juin 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Sixième District.

Portant le No Municipal 6315,

Rue Hurst, entre les rues Calhoun et Boulevard Exposition.

Otto M. Seidel vs Samuel B. Allison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 56,462—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 16 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le sixième district de cette ville et désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 61, borné par les rues Benjamin, Calhoun, Hurst et le Boulevard de l'Exposition, anciennement la ligne de la propriété de Mme Foucher de Circé. Ledit lot mesure vingt neuf pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Hurst et vingt neuf pieds, deux pouces et quatre lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Benjamin, par 124 pieds, trois pouces et quatre lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Calhoun et cent vingt-quatre pieds, trois pouces et trois lignes sur la ligne la plus rapprochée du Boulevard de l'Exposition.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Comptant pour un montant suffisant à payer la somme de mille dollars, avec intérêt au taux de 8 0/0 par an, à partir du 23 juillet 1896, jusqu'au paiement et aussi l'intérêt à 8 0/0 par an à partir du 23 juillet 1896 jusqu'au paiement pour l'intérêt maintenant dû sur les billets non maturés décrétés, cinq pour cent honoraires d'avocats sur le montant total réclamé et maintenant dû, $4 le coût d'une copie de l'acte, $65.80 pour taxes de ville payées par le plaignant, les coûts et charges du procès et de la vente et les taxes de 1897 inclusivement) sur ladite propriété.

2° L'acquéreur jusqu'au montant de son enchère devra assumer le paiement d'un billet de $1,000, en date du 23 juillet 1896 payable deux ans après la date, tiré par le défendant à son ordre et par lui endossé et portant intérêt de 8 0/0 par an, fait payable comme il est ci-dessus stipulé.

3° Et la balance du prix d'adjudication s'il y en a comptant.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
V. Foulon, avocat pour le plaignant.
14 mai—14 15 20 27—juin 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Attrayante dans le Second District.

Connue comme No 2509 rue Canal

Entre les rues Dorgenois et Rocheblave.

John Dwyer vs Gustave Manberret.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 56,290—En vert